

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 13 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mars, à vingt heures, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de la commune de Moréac, légalement convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Président du Centre communal d'action sociale.

Membres présent.es :

ROSELIER Pascal, PICAUT Marie-Pierre, MARZIN Mikaël, ROHMER Christine, MANDART Rolande, POULIZAC Marie-Thérèse, LE CLAINCHE Marie-Paule, LE HAZIF Marie-Annick, LE NET Karine

Absent.es excusé.es:

LE PALLUD Sonia

Absent.es :

LE TOHIC Morgane

Le Conseil d'administration a désigné PICAUT Marie-Pierre en qualité de secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil d'administration : 06 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 09

Votants : 09

**DELIBERATION - Renouvellement d'accès au service Mégalis Bretagne
Délibération n°2025_03_13_02**

Monsieur ROSELIER Pascal, maire et président du CCAS, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de la dématérialisation, nous avons accès à des services numériques via une plate-forme sécurisée, piloté par le Syndicat Mixte Mégalis Bretagne. Le CCAS utilise les services de dématérialisation des marchés publics depuis et pour la télétransmission des actes et pièces au comptable.

Ce bouquet est pris en charge par la communauté de commune : Centre Morbihan Communauté.

Le bouquet de services numériques proposés pour la période 2025-2029 est joint en annexe 1.

Considérant le fait que la convention Mégalis Bretagne initiale arrive à échéance le 30 avril 2025,

Considérant également le fait que l'accès et l'utilisation du bouquet de services numériques Mégalis Bretagne nécessite la signature électronique d'une charte d'utilisation,

Il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS d' :

AUTORISER Monsieur ROSELIER, Président du CCAS ; et Madame PICAUT Marie-Pierre, Vice-Présidente du CCAS, à signer la charte d'utilisation Mégalis Bretagne et tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet Mégalis pour la période 2025-2029.

Les dispositions de cette charte d'utilisation sont définies en annexe de la présente délibération.

Adopté par un vote à main levée et à l'unanimité.

Fait à Moréac, le 13 mars 2025

Le président du CCAS,

Pascal ROSELIER



Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le

ID : 056-265600908-20250313-DEL_13_03_25-DE